

**AVIS PUBLIC
DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE**

AVIS est par la présente donné par la soussignée, qu'à sa séance ordinaire qui se tiendra le mardi 6 septembre 2022, à 19h00, en la salle du conseil municipal de l'hôtel de Ville de Bromont et qui sera diffusée en direct sur Internet, le conseil municipal statuera sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

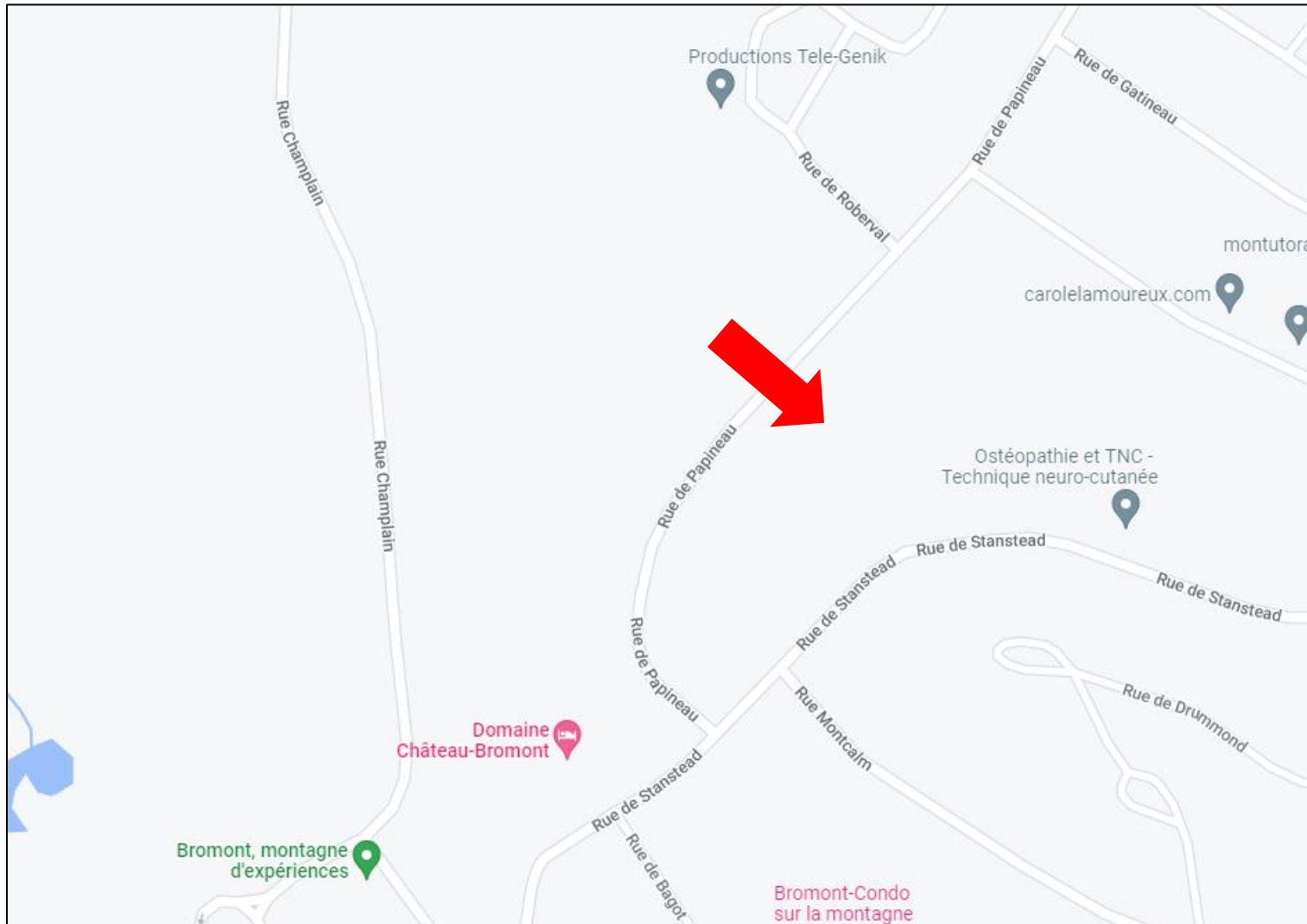
1. Demande de dérogation mineure afin de permettre l'implantation d'une remise à 0,10m du bâtiment principal au lieu de 3 m minimum tel que stipulé à l'article 106 du règlement de zonage 1037-2017, au 115-3, rue de Papineau, lot 2 930 921, zone P4M-08, district Mont-Soleil (dossier 2022-30191).
2. Demande de dérogation mineure afin de permettre une zone aménagée d'environ 3 500 m² au lieu de 2 000 m² maximum, un remblai d'une hauteur d'environ 2,5 m de hauteur au lieu de 1,5 m maximum, malgré les normes prévues aux articles 176 et 203 du règlement de zonage numéro 1037-2017, au 103, rue de Rouville, lot 2 930 594, zone P4M-08, district du Mont-Soleil (dossier 2022-30199).
3. Demande de dérogation mineure afin de permettre la construction d'un bâtiment accessoire à 2,8 m de la résidence au lieu de 3 m minimum, tel que stipulé à l'article 106, du règlement de zonage 1037-2017, au 44-1, rue de George-Adams, lot 6 344 929, zone P4P-05, district Adamsville (dossier 2022-302020).
4. Demande de dérogation mineure afin de permettre la construction d'un bâtiment accessoire à 2,8 m de la résidence au lieu de 3 m minimum, tel que stipulé à l'article 106, du règlement de zonage 1037-2017, au 44-2, rue de George-Adams, lot 6 344 930, zone P4P-05, district Adamsville (dossier 2022-30203).
5. Demande de dérogation mineure afin de permettre une troisième enseigne rattachée au bâtiment malgré la norme prévue à l'article 236 du règlement de zonage 1037-2017, au 130, rue de la Rive-Droite, lot 4 426 022, zone PDA3-01, district Shefford (dossier 2022-30206).

Toute personne intéressée pourra intervenir au sujet de ces demandes de dérogation mineure lors de la tenue de cette assemblée ou le faire par courriel, avant le mardi 6 septembre 12h00 à greffe@bromont.com. Toutes vos coordonnées doivent apparaître dans le courriel, afin que nous puissions vous contacter.

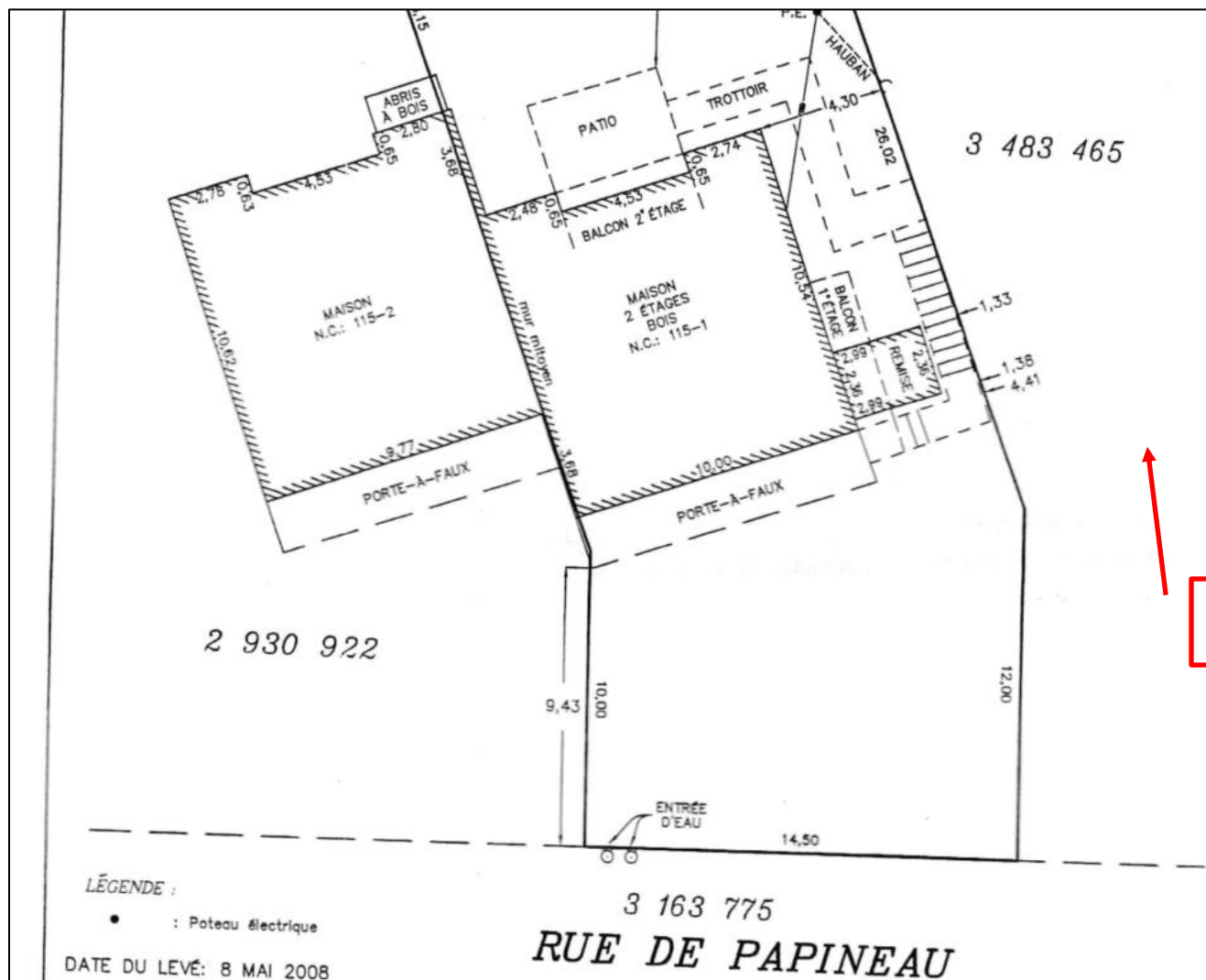
Bromont, ce 19^e jour du mois d'août 2022.

La greffière,
Ève-Marie Préfontaine, avocate

1. 115-3, rue Papineau (1 de 2)

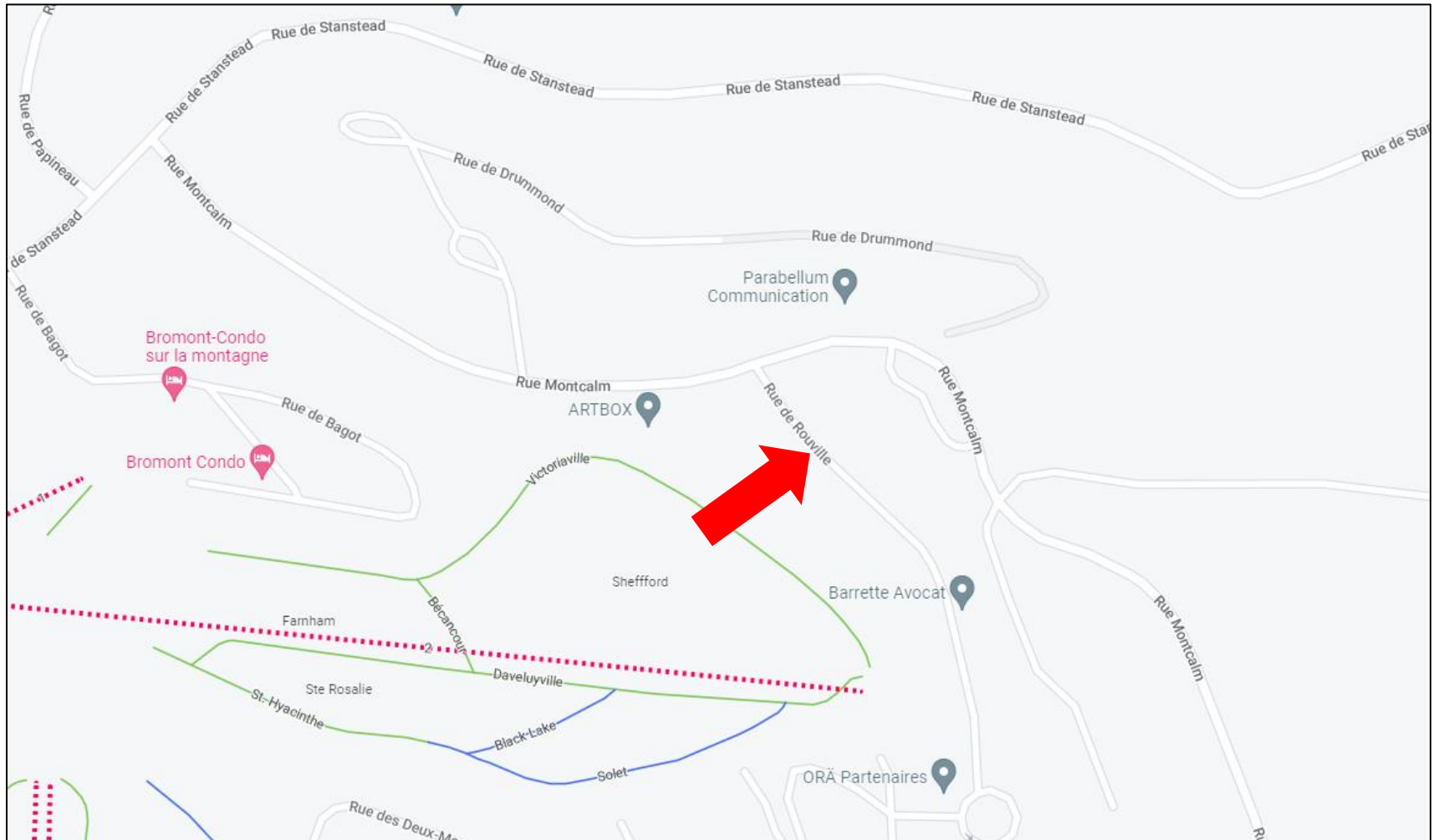


1. 115-3, rue Papineau (2 de 2)

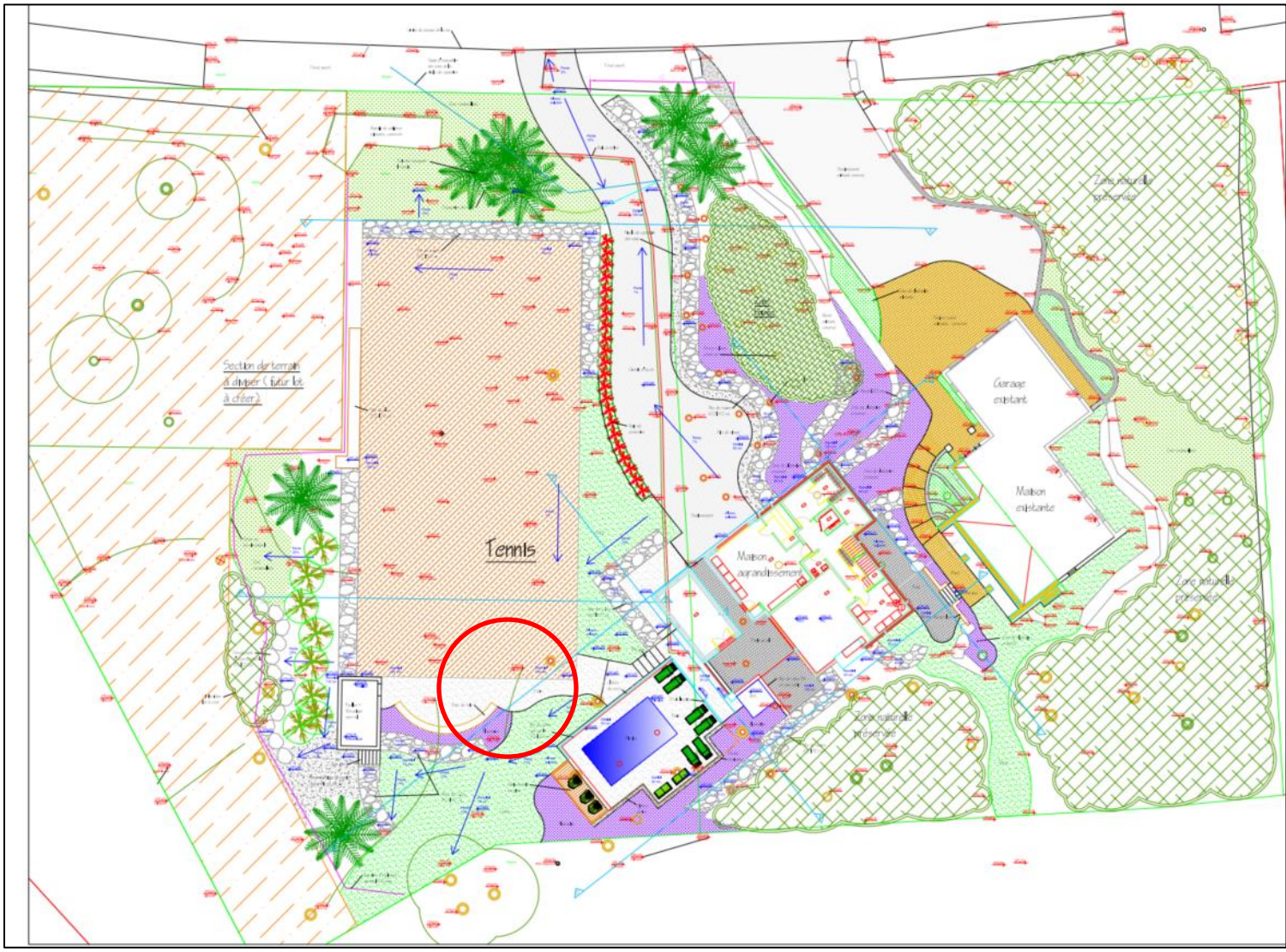


Reconstruction de la remise existante

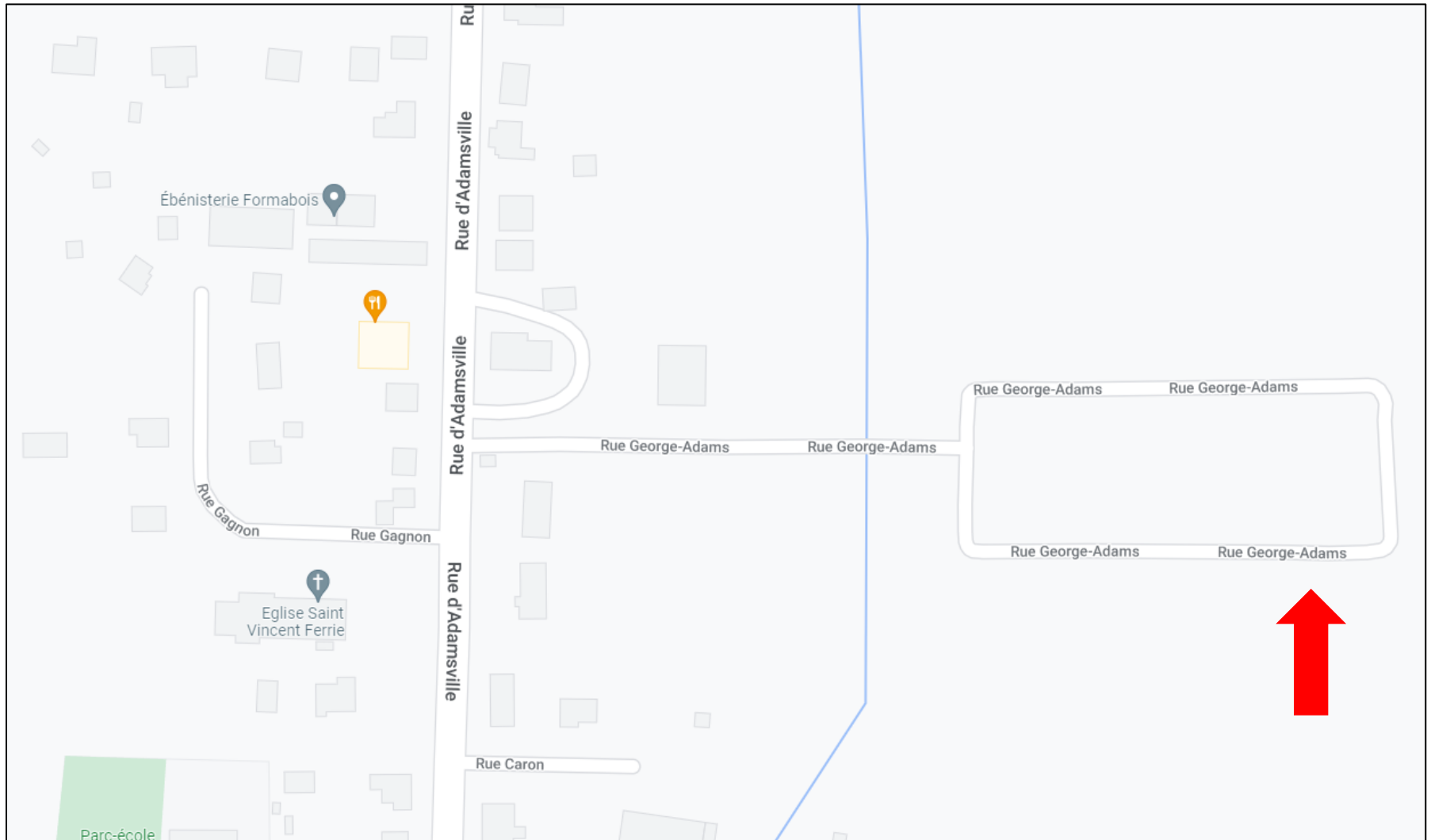
2. 103, rue Rouville (1 de 2)



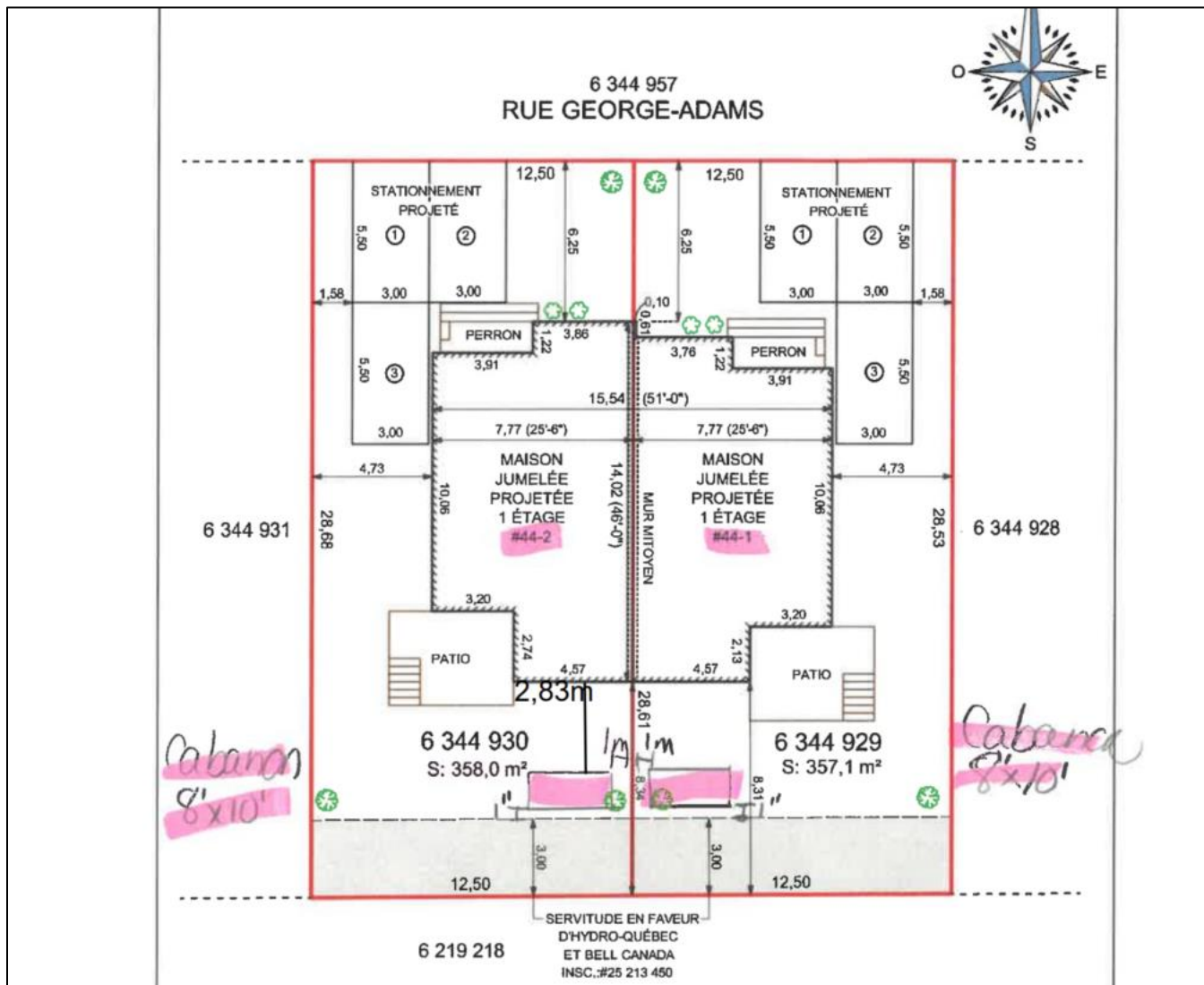
2. 103, rue Rouville (2 de 2)



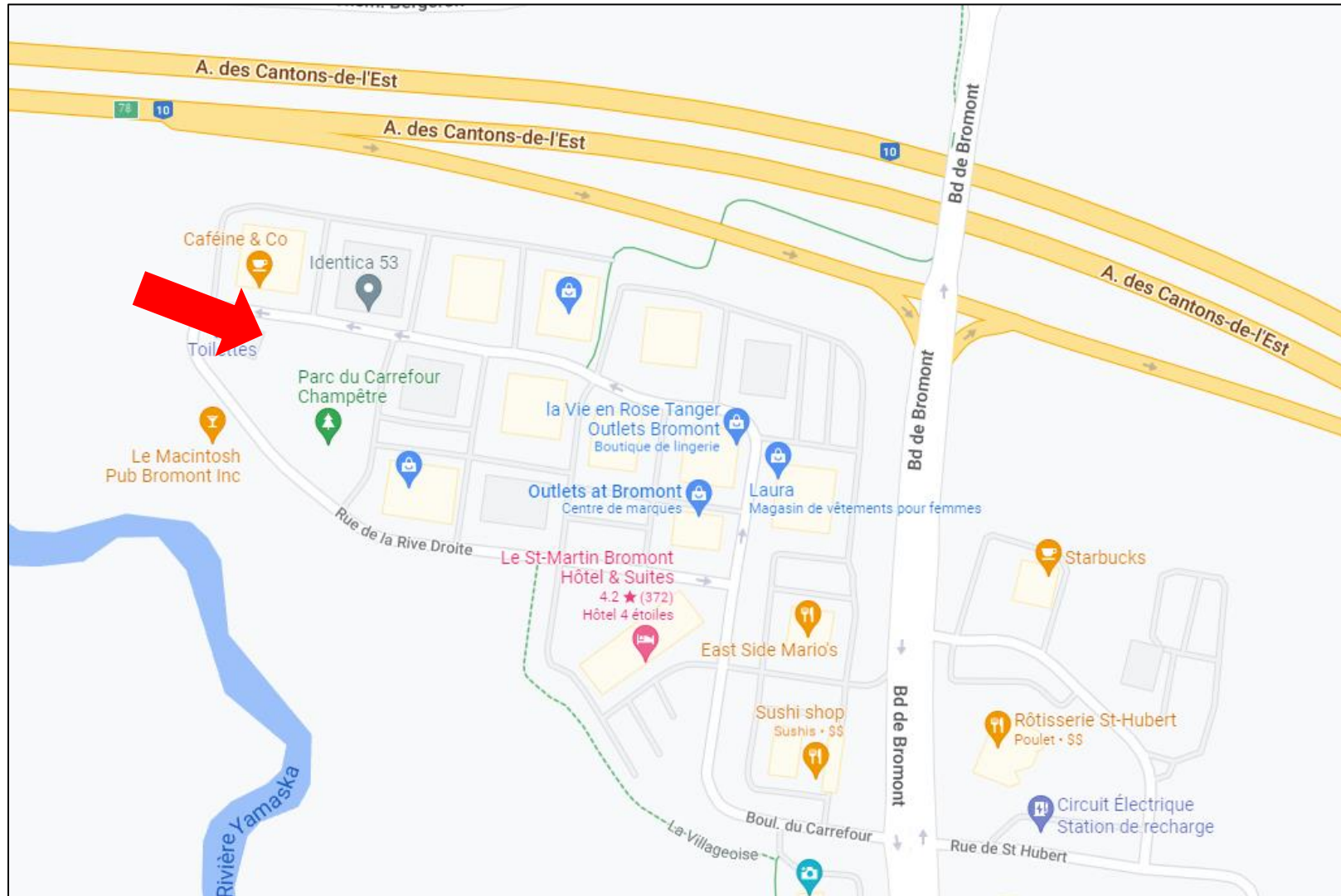
3 et 4, 44-1 et 44-2, rue de George-Adams (1 de 2)



3 et 4, 44-1 et 44-2, rue de George-Adams (2 de 2)



5. 130, rue de la Rive-Droite (1 de 2)



5. 130, rue de la Rive-Droite (2 de 2)

